

عن سعيد بن جبیر قال عبد الله بن عباس رضي الله
عنهما : كان النبي صلى الله عليه وسلم يأمرنا أن لا
نتصدق إلا على أهل الإسلام حتى نزلت هذه الآية :
لَيْسَ عَلَيْكَ هُدَاهُمْ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَمَا
تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَأَنْفُسِكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ
اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ إِلَيْكُمْ وَأَنْتُمْ لَا تُظْلَمُونَ
فأمر بالصدقة بعدها على كل من سألك من كل دين



D'après Sa'id Ibn Joubeyr, 'Abdallah Ibn
'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a
dit : « Le Prophète (que la prière d'Allah et
Son salut soient sur lui) nous ordonnait de



ne donner des aumônes qu'aux musulmans jusqu'à ce que ce verset soit descendu : -Ce n'est pas à toi de les guider mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage et vous ne dépensez que pour la recherche du visage d'Allah. Et tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes oeuvres vous sera récompensé pleinement. Et vous ne serez pas lésés- (1).

Après la révélation de ce verset, il nous a ordonné de faire l'aumône en faveur de toute personne qui nous la demande quelle que soit sa religion ».

(Rapporté par Ibn Abi Hatim dans son Tefsir n°2853 et authentifié par Cheikh Salim Hilali dans Al Isti'ab Fi Bayan Al Asbab vol 1 p 211)